

Relevé de décisions

DATE 27 avril 2010

RÉUNION **Conseil d'administration**
du Groupement d'intérêt public « Bibliothèque universitaire des langues et civilisations »

le 19 novembre 2009 à 14h30

LIEU **A l'Université Paris-Diderot**
Bâtiment Lamarck, Paris 13^{ème}

PRÉSENTS

ADMINISTRATEURS

Mme Joëlle CLAUD (Paris IV)
Mme Cristina CRAMEROTTI (EFEO)
Mme Sylvie HUREAU (EPHE)
M. Jacques LEGRAND (INALCO)
Mme Marie-Christine LE MARDELEY (Paris III)
M. Philippe MARCEROU (Paris 1)
M. Michel MARIAN (MESR – DGES)
M. Alain PEYRAUBE (MESR – DGRI)
M. Daniel RENOULT (DGESIP - IGB)
Mme Cécile SAKAI (Paris VII)
M. François WEIL (EHESS)

MEMBRES DE DROIT

Mme Bernadette PETIT, Commissariat du
Gouvernement
Mr Jean-Luc COFFION, Agent comptable
M. Bernard HADDAD, Contrôle d'État
Mme Marie-Lise TSAGOURIA, Directeur

INVITÉS

Mme Rachel GUIDONI (représentante des personnels)
Mme Valérie LIGER-BELAIR (EFEO)
M. Éric MEYER, Président du conseil scientifique
Mme Isabelle NECTOUX (BIULO)
Mme Soline SUCHET (représentante des personnels)

EXCUSÉE Mme Françoise THIBAUT (MESR – DGRI)

PROCHAINE RÉUNION **7 mai 2010 à 15heures**
En Sorbonne (*Salle des commissions*)
46, rue Saint-Jacques, Paris 5^{ème}

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 mai 2009 et du procès-verbal de du conseil d'administration du 9 octobre 2009**
2. **Avancement du projet**
3. **Programme d'activité 2010**
4. **Budget primitif 2010 et tableaux annexes**
5. **Programme d'action triennal 2010-2012**
6. **Conventions**
 1. avec la Région Île-de-France : crédits CPER pour le mobilier et la signalétique
 2. avec l'INALCO : projet « *Mille et une Nuits* »
 3. avec l'Institut du Monde arabe
7. **Questions diverses**



Le président du CA souhaite la bienvenue à M. Bernard Haddad, contrôleur d'État.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 mai 2009 et du procès-verbal de du conseil d'administration du 9 octobre 2009

Le procès verbal du conseil d'administration du 5 mai est approuvé à l'unanimité. Le procès verbal du conseil d'administration du 9 octobre est approuvé à l'unanimité, sous réserve de trois modifications (deux corrections de forme + modification de la date du CA de Paris : *10 novembre*).

2. Informations sur l'avancement du projet

Reconduction du GIP :

- les établissements ont tous voté l'avenant n°2 ;
- le MESR (DGESIP) a adressé une lettre d'approbation à la demande de reconduction ;
- M. Haddad va vérifier qu'un courrier de même nature est bien parti de la direction du Budget ;
- la publication au *Journal officiel* devrait intervenir rapidement.

Avancement de la construction :

Jacques Legrand rapporte brièvement les éléments de la réunion de chantier qui s'est tenue le matin même :

- le gros-œuvre est très avancé, son achèvement est prévu pour janvier ;
- la pose des briques a démarré ;
- les installations techniques sont en cours ;
- la mise hors d'eau et hors d'air complète est prévue pour avril.

La qualité de réalisation est très satisfaisante.

Fusion administrative de la BIULO et du GIP - BULAC :

La dénonciation de la convention de gestion de la BIULO est en cours de vote dans les quatre établissements concernés. Les procès-verbaux seront transmis au ministère dès réception.

Phase recherche du Pôle Langues et Civilisations :

Alain Peyraube fait état de la note remise à B. Larrourou pour son rapport d'étape. La phase « Recherche » du Pôle des langues & civilisations pourrait faire partie des chantiers prioritaires dans le rapport définitif.

Le retard dans l'avancement de cette partie de la ZAC, dû aux contraintes de réalisation d'une dalle sur les voies ferrées, conduirait à une livraison vers 2016. La note préconise l'utilisation de locaux temporaires pour éviter un trop grand hiatus entre les deux phases du Pôle. Alain Peyraube rencontrera B. Larrourou début décembre.

François Weil confirme le projet de relogement de l'EHESS dans l'immeuble « Le France », dont les négociations, menées par le rectorat, n'ont pas encore tout à fait abouti. François Weil s'interroge sur l'opportunité pour l'EHESS de participer à l'espace recherche du Pôle, dans la mesure où il ne souhaite aucun démantèlement de ses équipes.

Jacques Legrand se réjouit de la venue temporaire, de l'EHESS sur la ZAC Rive-Gauche. Il rappelle que l'INALCO loue déjà des locaux-tampons pour ses équipes de recherche, avenue de la Belle-Gabrielle dans le bois de Vincennes.

Bernadette Petit remarque que les besoins en locaux temporaires sont nombreux du fait de la mise en sécurité de la Sorbonne.

3. Programme d'activité 2010

La directrice du GIP BULAC présente le programme d'activité 2010.

L'administration du GIP se prépare à évoluer de manière importante en raison de la fusion de la BIULO et de la BULAC à partir du 1^{er} janvier 2010.

Une révision de l'organisation sera à prévoir au moment de l'emménagement rue des Grands-Moulins et de la montée en charge des nouveaux services. La réflexion sera ouverte dès le début 2010.

Une lourde tâche revient également au GIP : la gestion des dépenses de mobiliers et de signalétique pour l'ensemble du Pôle, dans le cadre de la convention à passer avec la Région (voir point 6 de l'ordre du jour), pour un budget global de 3,3 M€. Le principe de fonctionnement est celui d'un remboursement par la Région des dépenses effectuées, sur présentation des pièces justificatives. Il est également possible de demander des avances sur les dépenses à venir dans les deux mois.

De son côté, l'INALCO assume la charge de l'ensemble de l'équipement informatique du Pôle, avec un budget alloué par État d'un montant de 3 M€.

Bernard Haddad souligne la nécessité de bien veiller à la capacité du GIP à faire des avances importantes.

Jacques Legrand insiste sur la qualité de la coopération qui s'est instaurée entre les deux établissements pour mener à bien l'équipement du bâtiment.

Concernant **la politique documentaire**, Isabelle Nectoux rappelle l'accent mis sur la préparation du libre accès, avec en 2010 une priorité particulière sur les besoins des étudiants en licence, les ouvrages de généralités et de référence, les collections de périodiques.

Il est prévu de modérer les acquisitions en 2010 afin d'accorder la priorité à la réduction des stocks existants (retards de catalogage, dons non traités...), soit encore environ 10 000 ouvrages pour la seule BIULO.

Concernant l'usage des ressources électroniques, un bilan est en cours de réalisation. Investissement et usages demeurent faibles. Peu d'évolution sont à prévoir en 2010 sur ces aspects : un effort particulier sera engagé à partir de l'ouverture.

Cécile Sakai soutient l'idée d'établir un bilan critique de l'usage des ressources électroniques.

Michel Marian rappelle l'intérêt du consortium européen sur les ressources électroniques japonaises, dont le montage a été piloté par la BULAC : il faut continuer à s'appuyer sur l'expérience des autres établissements pour déterminer la politique que la BULAC doit poursuivre dans le domaine des ressources électroniques.

Cristina Cramerotti s'inquiète du fait que l'on suspende les acquisitions en 2010.

Marie-Lise Tsagouria précise qu'il ne s'agirait que d'une diminution d'environ 20% du volume budgétaire.

La directrice du GIP conclut l'échange sur le rapport d'activité en soulignant les axes de travail prioritaires pour l'année 2010, dernière année avant l'emménagement et l'ouverture du nouveau bâtiment : l'équipement du bâtiment, l'organisation de son fonctionnement, le déménagement des collections, la mise en œuvre opérationnelle du système informatique pour accueillir les lecteurs dans les meilleures conditions possibles.

4. Budget primitif 2010

Marie-Lise Tsagouria présente le budget primitif 2010, qui traduit financièrement le programme d'activité qui vient d'être discuté.

Bernadette Petit en apprécie la clarté et reconnaît la difficulté de l'exercice qui consiste à se projeter dans une période de grandes évolutions.

Bernard Haddad ne croit pas suffisant de se contenter d'additionner les deux budgets (BIULO + GIP) comme cela a été fait : il s'inquiète des charges de la BIULO qui restent non financées dans ce projet de budget, puisque revenant normalement à la charge de l'Université. Il aimerait avoir une visibilité sur la part assumée par Paris 3.

Michel Marian souligne que le GIP ne dispose pas de la même marge de manœuvre qu'une BIU adossée au fonctionnement d'une université. Il s'engage à envisager si nécessaire une DBM en cours d'année.

Bernard Haddad se déclare satisfait de cette proposition.

Concernant les charges en personnels, Bernard Haddad constate un différentiel de + 3 ETP entre 2009 et 2010. Il rappelle que cela ne correspond pas à la tendance donnée par le Gouvernement, mais accepte cette progression liée à la fin de montée en charge du projet BULAC.

Il est par ailleurs en accord avec les autres éléments du projet de budget.

Jacques Legrand confirme que le versement des droits universitaires (droits de bibliothèque) de l'INALCO à la BULAC a bien été approuvé par son conseil d'administration.

Concernant les contrats à durée indéterminée, Marie-Lise Tsagouria expose les conditions dans lesquelles ils seront proposés en s'appuyant sur le tableau récapitulatif pour 2010-2011 en annexe du BP 2010 :

- d'une part, les agents de la BIULO qui bénéficieront d'un CDI établi par Paris 3 avant la fusion, seront repris en CDI dans les mêmes conditions par le GIP ;
- d'autre part, les contractuels employés par le GIP BULAC qui atteindront 6 ans d'ancienneté se verront proposer un CDI au moment où ils atteindront cette ancienneté, conformément à l'obligation légale.

Sylvie Hureau pose la question des trois niveaux de participation forfaitaire des établissements membres du GIP figurant dans le projet de budget, alors que le groupe de travail réuni en juin avait plutôt conclu sur l'opportunité de deux niveaux.

Daniel Renoult remarque que les membres du CA ont oscillé entre les deux solutions. Cependant les contacts bilatéraux avec les établissements se sont conclus par trois niveaux de participation.

Soumis au vote, le programme d'activité 2010 est approuvé à l'unanimité.

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité moins une abstention (EPHE) : la représentante de l'EPHE souhaite réétudier les besoins de l'établissement.

5. Programme d'action triennal 2010-2012

Le programme d'action triennal 2010-2010, qui avait déjà été présenté au conseil d'administration en mars et en mai 2009, est approuvé à l'unanimité.

6. Conventions

- **avec la Région Île-de-France : crédits CPER pour le mobilier et la signalétique**

Déjà évoquée lors de la présentation du programme d'activité 2010, la convention est approuvée à l'unanimité.

- **avec l'INALCO : projet « Mille et une Nuits »**

Éric Meyer présente le contenu de ce projet et précise que le conseil scientifique de l'INALCO a déjà donné son avis favorable à cette convention.

Il s'agit de la mise en œuvre d'un projet subventionné par l'ANR, directement lié aux ressources documentaires de la BULAC.

La participation de la BULAC est à trois facettes :

- lieu d'accueil de l'équipe de recherche
- prestataire de documents et de services
- conservation ultime des documents collectés et produits.

Alain Peyraube indique que l'ANR finance 16 projets sur les langues et cultures du monde (~350 000 €/projet). Ces financements permettent d'embaucher des CDD et, le cas échéant, d'acquérir des collections.

Bernard Haddad précise que ces recrutements à durée limitée sont admis pour la recherche.

La convention est approuvée à l'unanimité.

➤ **avec l'Institut du Monde arabe**

Ce projet de coopération documentaire repose sur une convention du même type que celles qui ont déjà établies avec le Collège de France, l'INHA et la BDIC.

À une question de Cécile Sakai, Daniel Renoult répond que l'IMA possède notamment un très beau fonds de littérature arabe contemporaine et qu'il peut y avoir intérêt pour la BULAC et l'IMA d'articuler leurs collections de périodiques.

Marie-Christine Lemardeley demande à ce que soit modifiée la mention « *étudiants de l'INALCO* » par « *étudiants des établissements partenaires du GIP BULAC* ».

La convention est approuvée à l'unanimité.

7. Questions diverses

Question des spécialistes de langues :

Suite à des demandes formulées par certains agents de la BIULO ou du GIP BULAC, Jacques Legrand suggère :

- de faire figurer dans les contrats la mention de spécialité de langues : il s'agit pour lui d'un élément de lisibilité des compétences particulières données par l'INALCO et il a lui-même fait procéder à l'ajout de cette mention dans les contrats de lecteurs et de répétiteurs ;
- de prendre en compte leur ancienneté.

Isabelle Nectoux précise qu'en ce qui concerne les demandes de CDI d'agents de la BIULO, ces contrats seront prêts à être signés après relecture par la présidente de Paris 3 et qu'ils intègrent bien la prise en compte de l'ancienneté et la mention de la spécialité linguistique.

Rachel Guidoni rappelle que cette mention figurait dans les contrats BULAC et qu'elle a disparu au moment du renouvellement en masse des contrats lié à la reconduction du GIP.

Marie-Lise Tsagouria indique que sur ce point elle a agi dans un simple souhait de simplification. Réintégrer la mention de spécialité ne pose aucun problème. Ce sera fait à la première occasion. Les contrats précisent déjà que les agents peuvent être employés le cas échéant à tout type de tâche bibliothéconomique, ce qui évite le risque de rigidité.

Bernard Haddad insiste sur le fait qu'il ne faut pas confondre cadre de recrutement et fonctions.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 7 mai 2010.